



VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
Siège social: Jan Olieslagerslaan 35 - 1800 Vilvoorde - Belgique
TVA: BE 0402.726.875 - RPM Bruxelles - BNP Paribas Fortis: BE 25 2100 4144 1482 - BIC: GEBABEBB

Rapport n°: 306.2/10.14/100/19/1000

Bollebergen 2a bus 12, 9052 Gent
Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde
Noordersingel 23, 2140 Antwerpen
Rue Phocas Lejeune 11, 5032 Gembloux



F 123310

Rési code: R1

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux: Installation: Propriétaire / gestionnaire:

Form with fields for Nom, Prénom, Adresse, CP + Commune, Tél. for both responsible and owner.

Bases de l'examen: Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)

Grid of checkboxes for RGIE articles: Art 270, Art 271, Art 276, Art 86, Art 271bis, Art 278, Art 88, Art 87, Unité d'habitation, Unité de travail domestique, Parties communes, Unité de travail.

Données générales de l'installation électrique:

Form with fields for Données distributeur (EAN, Compt. kWh), Données installation (U, Courant nominal, Câble), and Description installation (Dispositif diff., Nombre de tableaux).

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés:

Form with checkboxes for Contacts dir./indir., Montage, Appareils, Matériel, etc., and fields for Résistance de dispersion, Isolement général.

Le dispositif différentiel général: O était plombé, a été plombé, O n'a pas été plombé, O ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels: voir au verso)

Table with 3 rows: Infractions Nouvelle installation, Infractions Installation existante, Remarques. Includes a field for Visa GRD ou mandataire.

Conclusion(s):

Form with checkboxes for 'La nouvelle installation est conforme' and 'L'installation existante est conforme'.

Agent visiteur: Nom: P. Di Lorenzo, Agent n°: 1763, Date: 13/10/2018

Annexe(s): Schéma(s) de position: 4, Schéma(s) unifilaire(s): 2

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique...
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement...
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles...
(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard...